

Relevé des Infractions Sportives « Compétitions Nationales »

Dossier

DOSSIER n°1 : 0330014 J.S.A. BORDEAUX

- Lors de la rencontre 2FB003 du 1^{er} octobre 2023, le club des J.S.A. BORDEAUX a inscrit quatre joueuses mutées sur la feuille de match.

DOSSIER n°2 : 0839914 VOLLEY CLUB HYERES/PIERREFEU LA LONDE

- Lors de la rencontre 2FA004 du 1^{er} octobre 2023, le club du VOLLEY CLUB HYERES/PIERREFEU LA LONDE a inscrit sur la feuille de match deux joueuses sans simple surclassement.

Saisie des résultats hors délais

N°	Match	Date	Heure	Club recevant	Date et heure de la saisie	N° club recevant
RS001	2MB006	30/09/2023	20:30	LESCAR PROMOTION VOLLEY-BALL	01/10/2023 11:52	640001
RS002	3MF001	01/10/2023	16:00	AVENIR MARPIRE CHAMPEAUX	01/10/2023 20:13	351857

Absence de responsable de salle

N°	Match	Date	Club	N° Club
RES001	2MC003	30/09/2023	UGS VOLLEY SEINE OUEST	0920003
RES002	3ME004	30/09/2023	PUC VOLLEY-BALL 3	0757777
RES003	EMA007	30/09/2023	AL CAUDRY VOLLEY-BALL	0593656
RES004	2FB005	01/10/2023	SAINT-CLOUD PARIS SF 2 CFC	0921672
RES005	2MD004	01/10/2023	CHAUMONT VOLLEY-BALL 52 2	0523906
RES006	3FB003	01/10/2023	PARIS AMICALE CAMOU	0757954
RES007	3MA006	01/10/2023	AS CANNES VOLLEY-BALL 3	0060007
RES008	3MB002	01/10/2023	ANTONY VOLLEY	0921673
RES009	3MD003	01/10/2023	AMIENS METROPOLE VOLLEY 2	0803771
RES010	3MF005	01/10/2023	SAINT-CLOUD PARIS SF	0921672

Conformément à l'article 5 du RGISA, les GSA disposent d'un délai de 5 jours pour transmettre leurs observations par courrier électronique.